

Avenant portant modification au contrat de travail

Entre les parents employeurs,

.....
.....
.....

Et l'assistante maternelle,

.....
.....
.....

Pour l'enfant :

Objet de la modification au contrat de travail

.....
Conclu le : Objet faisant référence à la page n° :

Contenu :

Planning :

.....
.....
.....

Mensualisation :

(..... semaines xheures/semaine x.....€net) / 12 = € Net soit€ Brut

La fiche de calcul de la mensualisation sera jointe à l'avenant.

Dates de congés :

-
-
-
-

Clauses particulières:

.....
.....
.....
.....
.....

Délai de réflexion : Article L321-1-2

*Lorsque l'employeur, pour l'un des motifs énoncés à l'article L. 321-1, envisage une modification substantielle des contrats de travail, il en informe chaque salarié par lettre recommandée avec accusé de réception. La lettre de notification informe le salarié qu'il dispose **d'un mois à compter de sa réception pour faire connaître son refus**. A défaut de réponse dans le délai d'un mois, le salarié est réputé avoir accepté la modification proposée.*

Date d'exécution :

Fait à le.....

Parents employeurs
« Lu et approuvé »

L'assistante maternelle
« Lu et approuvé »

Ces modifications résultent de l'application du décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 relatif aux dispositions du code du travail applicables aux assistants maternels.